

Du premier Décembre an mil huit cent soixante, à six heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Joseph Achille Charles
 né à La Garenne le trente novembre à huit heures du soir
 fils de Achille, Elisabeth Richard
 à La Garenne et d'une fille en service
 profession d' _____ et d' _____ ans, domicilié à _____
 profession d' _____ et d' _____ ans, domicilié à _____

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le Docteur Louis Velly, médecin
 âgé de quarante ans, profession d'accoucheur
 domicilié à La Garenne

Premier témoin, Joseph Richard, âgé de vingt-quatre ans, profession d'ouvrier au régiment de ligne, domicilié à Coulbais
 Second témoin, Marie Renouard, âgée de vingt-huit ans, profession d'propriétaire, domiciliée à La Garenne
 Constaté, suivant la loi, par moi Marin Olier Maire de la commune de La Garenne

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Du Deux Décembre an mil huit cent soixante, à dix heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Joseph Antoine Manciot
 né à La Garenne le trente novembre à huit heures du soir
 fils de Jacques Manciot
 à La Garenne et d'Elisabeth Manciot son épouse
 profession d' _____ et d' _____ ans, domicilié à _____
 profession d' _____ et d' _____ ans, domicilié à _____

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le Docteur Jacques Manciot, médecin au Champ de fort, âgé de quarante ans, profession d'employé au Champ de fort
 âgé de quarante ans, domicilié à La Garenne

Premier témoin, Marie Guinverre, âgée de vingt-huit ans, profession d'propriétaire, domiciliée à La Garenne
 Second témoin, Charles Saugier, âgé de vingt-deux ans, profession d' _____, domicilié à La Garenne

Constaté, suivant la loi, par moi Marin Olier Maire de la commune de La Garenne
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Du trois Décembre an mil huit cent soixante, à trois heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Germaine Adeline Guillaud
 née à La Garenne le deux Décembre à cinq heures du matin
 fille de Joseph Alphonse Guillaud
 à La Garenne et d'Elise Marie Guillaud son épouse
 profession d' _____ et d' _____ ans, domicilié à _____
 profession d' _____ et d' _____ ans, domicilié à _____

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin
 Sur la déclaration à moi faite par le Docteur Joseph Alphonse Guillaud
 âgé de quarante ans, profession de médecin à Paris
 domicilié à La Garenne

Premier témoin, Jean Pierre Guillaud, âgé de vingt-huit ans, profession de menuisier, domicilié à La Garenne
 Second témoin, Marie Guillaud, âgée de vingt-huit ans, profession d'propriétaire, domiciliée à La Garenne
 Constaté, suivant la loi, par moi Marin Olier Maire de la commune de La Garenne

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante, et du premier témoin qui ont déclaré en deux signatures

Du Deux Décembre an mil huit cent soixante, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Marie Joseph Cognel
 née à La Garenne le deux Décembre à deux heures du soir
 fille de Pierre Cognel
 à La Garenne et d'Elisabeth Cognel son épouse
 profession d' _____ et d' _____ ans, domicilié à _____
 profession d' _____ et d' _____ ans, domicilié à _____

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin
 Sur la déclaration à moi faite par le Docteur Pierre Cognel
 âgé de vingt-huit ans, profession d' _____, domicilié à La Garenne

Premier témoin, Antoine Martin, âgé de quarante ans, profession d' _____, domicilié à La Garenne
 Second témoin, Marie Martin, âgée de vingt-huit ans, profession d' _____, domiciliée à La Garenne

Constaté, suivant la loi, par moi Marin Olier Maire de la commune de La Garenne
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé